

## DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	16	17

L'an 2025 le 18 décembre à 18 h 30, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni à la salle des réunions du SICTOM à Issoudun, sous la présidence de M. VAN REMOORTERE Éric, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 11 décembre 2025

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 17		
Contre : 00		
Abstention : 00		

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE  
D'ISSOUDUN  
Le : 29/12/2025

Et

Publication ou notification du :

29/12/2025



181225\_08 : Autorisation de recourir à un cabinet de recrutement

**Rapporteur :** Éric VAN REMOORTERE

Le SICTOM a publié une offre d'emploi le 13 novembre 2025 pour recruter un Directeur Général des Services, mais à ce jour les candidatures reçues ne sont pas suffisantes. Afin d'assurer la poursuite du recrutement, il est proposé d'autoriser le Président à recourir au cabinet **Chasseurs de Talents**, spécialisé dans le recrutement de cadres territoriaux.

**Mission du cabinet (extraits du contrat) :**

- Analyse du besoin et définition du profil recherché.
- Rédaction et diffusion ciblée de l'annonce.
- Recherche active de candidats (approche directe).
- Présélection, entretiens et évaluations.
- Présentation d'une liste restreinte sous 4 à 6 semaines.
- Organisation des entretiens avec les élus.
- Prise de références professionnelles.
- Suivi d'intégration du candidat retenu pendant 12 mois.

**Garantie :**

- Le cabinet s'engage à assurer un accompagnement du candidat sur 12 mois,
- Et à ne pas débaucher ni solliciter le candidat recruté durant cette période.

**Coût de la prestation :**

- 9 500 € HT, couvrant l'ensemble du processus.

**Décision attendue :**

Le comité syndical doit autoriser, si le poste n'est pas pourvu via l'annonce faite sur emploi territorial, le recours au cabinet en janvier 2026. De valider le coût de la prestation et donner au Président les pouvoirs nécessaires pour contractualiser.

**Délibération**

Le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts du SICTOM de Champagne Berrichonne ;

Vu la publication de l'offre d'emploi relative au poste de Directeur Général des services sur la bourse de l'emploi ;

Considérant que, dans l'hypothèse où la publication de l'offre ne permettrait pas de pourvoir le poste, il conviendrait de recourir à un cabinet spécialisé afin de poursuivre le processus de recrutement ;

Considérant que le cabinet « Chasseur de Talent » propose une prestation de recrutement d'un montant de 9 500 € HT ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité

- D'autoriser le président du SICTOM, dans le cas où aucune candidature n'aurait pu être retenue malgré la publication de l'offre d'emploi, à faire appel au cabinet « Chasseur de Talent » au cours du mois de janvier 2026 afin d'assurer la poursuite du processus de recrutement
- Approuve la prestation proposée par le cabinet « Chasseur de Talent » pour un montant de 9 500 € HT
- Autorise le président à signer la convention de prestation ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Au SICTOM de Champagne Berrichonne, le 30/12/2025



Secrétaire de séance,  
M. GONNET Arnaud

